

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-dix-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 décembre 2009 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 11 FÉVRIER 2010

Procès-verbal de la deux cent soixante-dix-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 décembre 2009 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction	X	
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X	
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur - Département de travail social et des sciences sociales	X	
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
ZERHOUNI, Bouchra Étudiante – Baccalauréat en informatique		X
<u>OBSERVATEUR :</u>		
GAGNON, Serge Doyen de la formation continue et des partenariats		X
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 10.

Il félicite un membre étudiant de la commission, madame Frédérique Delisle, pour l'obtention récente d'une bourse d'excellence et souligne sa capacité à concilier, dans ce contexte, ses différentes implications au sein de l'Université.

Tel que mentionné dans l'avis de convocation, il rappelle qu'une nouvelle formule concernant le traditionnel repas de Noël de la commission a été proposée, alors que celui-ci se déroulerait conjointement avec le repas de Noël du conseil d'administration. L'activité, qui permettrait aux membres des deux instances de se rencontrer dans une ambiance légèrement festive, aurait lieu le 14 décembre 2009, à 19 h 30. Il recueille les avis des membres qui se disent favorables à y participer et confirme qu'ils vont recevoir une invitation officielle du secrétariat général à cet effet.

Il excuse l'absence du doyen de la formation continue et des partenariats, monsieur Serge Gagnon, qui participe, à sa demande, à une activité qui se déroule en même temps que la réunion de la commission.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-dix-septième réunion (22 octobre 2009)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Avis au conseil d'administration relativement au projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*
- 4.- Émission de diplômes
- 5.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 6.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 7.- Projet de modification du certificat en animation (4156)
- 8.- Projet de modification des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (7101, 4442, 4083)
- 9.- Évaluation du programme de baccalauréat en informatique (7833)
- 10.- Projet de création d'un programme de maîtrise en économie et finance quantitatives
- 11.- Projet de création d'un programme de baccalauréat ès arts général
- 12.- Modification aux programmes de baccalauréat en administration (7127, 7128 et 7126)
- 13.- Création des nouveaux cours « *FRA1293 Français langue seconde I* » et « *FRA1303 Français langue seconde II* »
- 14.- Modification au descriptif du cours « *PSY2373 Psychologie de la personne : enfance* »

- 15.- Rattachement départemental du cours « *INF3523 Projet d'intervention 1* »
- 16.- Projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle
- 17.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011
- 18.- Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la sous-commission des études
- 19.- Identification d'un profil en vue de l'offre initiale du baccalauréat en administration (7127) au campus de Saint-Jérôme
- 20.- Période d'information et questions
- 21.- Dépôt de document
 - 21.1 Rapport annuel 2008-2009 de la Bibliothèque de l'Université du Québec en Outaouais
- 22.- Prochaine assemblée
- 23.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbal de la deux cent soixante-dix-septième réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-dix-septième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-dix-septième réunion, les suites régulières ont été données.

Il précise que les personnes dont la candidature n'avait pas été retenue pour les nominations sur les différents comités pour lesquels des sièges étaient à pourvoir ont été avisées par le secrétaire général, tel que cela avait été demandé.

Il fait le point sur le processus de consultation relatif à la révision de la Loi sur l'Université du Québec et confirme que la date limite établie, à l'origine, pour la transmission des avis de la part des instances et des membres de la communauté universitaire, a été repoussée au 22 janvier 2010. Il commente l'état d'avancement du processus dans les autres constituantes : les conseils d'administration de l'ETS et de l'ÉNAP ont adopté une résolution d'appui au projet de révision, tel que proposé, tandis que celui de l'UQAM serait appelé à en disposer à sa réunion à venir, en décembre. Les autres constituantes ont, à l'instar de l'UQO, également repoussé la date limite pour les consultations de leur communauté respective à l'hiver 2010.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que le conseil d'administration, lors de sa séance du 9 novembre 2009, a approuvé, conformément à la recommandation de la commission, le projet de répartition des postes de professeur.

Il fait état de l'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre du test de compétence en français. Une rencontre a eu lieu récemment avec les représentants de la firme ETS qui assume la responsabilité de la confection du test « TFI » qui serait administré ici à l'Université.

Le doyen de la recherche confirme que le conseil d'administration a approuvé la mise à jour du Plan stratégique de la recherche et de la création et que la nouvelle version est maintenant accessible sur le site web de l'Université.

3.- **Avis au conseil d'administration relativement au projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap***

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique aux membres que l'Université du Québec en Outaouais admet à chaque année un nombre de plus en plus important d'étudiants en situation de handicap. En 2008-2009, ce nombre s'est élevé à 48 étudiants dont 2 à Saint-Jérôme alors que cette année il est de 56 étudiants dont 5 à Saint-Jérôme.

Afin d'encadrer efficacement ces étudiants, le Bureau du registraire et des services aux étudiants a travaillé, avec la collaboration du Secrétariat général et du doyen des études, à l'élaboration d'un projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*.

Cette politique a pour objet d'énoncer les rôles et responsabilités respectifs de l'Université et des étudiants en situation de handicap en ce qui concerne leur accessibilité aux programmes d'études, aux services universitaires et aux ressources de l'Université.

Ce projet de politique a été soumis à la consultation des directeurs des départements, des directeurs des modules, des responsables des programmes des cycles supérieurs, des cadres et de l'Association générale des étudiants.

Les membres de la commission insistent sur l'importance de sensibiliser les étudiants en situation de handicap, dès l'étape de l'admission, sur la nature des services offerts par l'Université et sur l'importance de solliciter de tels services pour favoriser la réussite et le bien-être de ces étudiants. On suggère que le texte de la section 8 soit ajusté pour préciser cette préoccupation.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1984 concernant l'avis au conseil d'administration relativement au projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1985 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Fouzia Azzouzi, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1986 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1987 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de modification du certificat en animation (4156)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du certificat en animation (4156).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a eu lieu en 2007-2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1988 concernant le projet de modification du certificat en animation (4156); laquelle est jointe en appendice.

8.- **Projet de modification des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (7101, 4442, 4083)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction (7101), du certificat d'initiation à la rédaction professionnelle (4442) et du certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation de ces programmes qui a eu lieu en 2007-2009.

On suggère que, à l'objectif spécifique 26, on ajoute une mention particulière visant qu'on souhaite initier les étudiants aux méthodes et pratiques de recherche, notamment dans les domaines touchant aux applications des technologies langagières.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1989 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (7101, 4442, 4083); laquelle est jointe en appendice.

9.- **Évaluation du programme de baccalauréat en informatique (7833)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique (7833).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'évaluation a été mis sur pied et a procédé à l'autoévaluation de ce programme

conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa soixante-cinquième réunion, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Un membre intervient pour soulever une vive préoccupation à l'égard du faible taux de fréquentation observé dans ce programme depuis plusieurs années et du manque d'opportunité, au sein de la commission, pour aborder cette situation. Mentionnant que le problème ne se situe pas, selon lui, au plan des compétences du corps professoral rattaché à ce programme dont il reconnaît la très grande qualité mais bien sur la capacité de l'Université à attirer des étudiants. Il dit souhaiter que des mesures énergiques soient envisagées, dont possiblement la mise en place d'un comité qui pourrait avoir le mandat d'analyser cette situation et sur lequel il offre déjà de siéger. Il suggère que le nouveau décanat de la formation continue et des partenariats soit mis à contribution dans cet effort visant à rehausser le niveau des effectifs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1990 concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en informatique (7833); laquelle est jointe en appendice.

Les membres de la commission précisent que cette invitation adressée au module ne peut avoir pour effet de lier la commission quant aux recommandations qui lui seraient éventuellement transmises.

10.- Projet de création d'un programme de maîtrise en économie et finance quantitatives

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'un programme de maîtrise en économie et finance quantitatives.

Les professeurs Juan Salazar, François-Éric Racicot et Christian Calmès, soutenus par les professeurs David Tessier et Li Yan du Département des sciences administratives, proposent la création d'un programme de maîtrise en économie et finance quantitatives, compte tenu de l'intérêt des étudiants inscrits au DESS en finance et de celui des membres du corps professoral.

Le programme de maîtrise en économie et finance quantitatives est structuré de manière telle que les ressources existantes sont maximisées. Ce programme aura un tronc commun avec le DESS en finance et offrira, par conséquent, plus de choix aux étudiants dans leur cheminement en finance. De plus, la création de cette maîtrise permettra une formation dans le domaine de la recherche en économie et en finance quantitatives.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1991 concernant le projet de création d'un programme de maîtrise en économie et finance quantitatives; laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de création d'un programme de baccalauréat ès art général

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de création d'un programme de baccalauréat ès arts général.

Les modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et l'École multidisciplinaire de l'image unissent leurs ressources pour offrir un baccalauréat ès arts général. Ce programme de 90 crédits est caractérisé et défini par un bloc de formation générale de 30 crédits, dont la structure est telle que les étudiants seront

amenés à suivre au moins un cours dans sept disciplines du domaine des arts, des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales. À cette formation générale, les étudiants grefferont 20 autres cours issus des domaines susmentionnés, par le truchement de 60 crédits au choix, ou encore par celui d'une mineure et de 30 crédits au choix, ou de deux mineures, ou encore d'une majeure.

En raison de sa structure, le baccalauréat ès arts général constitue une voie d'accès supplémentaire aux majeures et mineures des modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et l'École multidisciplinaire de l'image.

Un membre suggère qu'un compte rendu soit communiqué à la commission, au terme d'une première année de mise en œuvre, particulièrement en ce qui concerne la gestion modulaire du programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1992 concernant le projet de création d'un programme de baccalauréat ès arts général; laquelle est jointe en appendice.

12.- Modification aux programmes de baccalauréat en administration (7127, 7128 et 7126)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux programmes de baccalauréat en administration (7127, 7128 et 7126).

Le conseil de module des sciences de l'administration soumet l'ajout d'un cours optionnel afin de répondre aux besoins du milieu en matière de formation technologique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1993 concernant une modification aux programmes de baccalauréat en administration (7127, 7128 et 7126); laquelle est jointe en appendice.

13.- Création des nouveaux cours « FRA1293 Français langue seconde I » et « FRA1303 Français langue seconde II »

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la création des nouveaux cours « FRA1293 Français langue seconde I » et « FRA 1303 Français langue seconde II ».

Le Département d'études langagières propose de remplacer les cours « FRA1293 Français élémentaire I » et « FRA1303 Français élémentaire II » par les cours « FRA1293 Français langue seconde I » et « FRA1303 Français langue seconde II ».

Les cours dont la création est proposée constituent un bon complément de formation pouvant aider les étudiants à parfaire leur maîtrise du français, et ce, en lien avec la politique du français.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1994 concernant la création des nouveaux cours « FRA1293 Français langue seconde I » et « FRA1303 Français langue seconde II »; laquelle est jointe en appendice.

14.- Modification au descriptif du cours « PSY2373 Psychologie de la personne : enfance »

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au descriptif du cours « *PSY2373 Psychologie de la personne : enfance* ».

Lors de la révision du baccalauréat en psychoéducation et du regroupement du contenu de certains cours, la période prénatale à préscolaire du développement de l'enfance a été omise. Le nouveau descriptif récupère cette partie, nécessaire à la compréhension du développement de l'enfance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1995 concernant une modification au descriptif du cours « *PSY2373 Psychologie de la personne : enfance* »; laquelle est jointe en appendice.

15.- Rattachement départemental du cours « INF3523 Projet d'intervention I »

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification du rattachement départemental du cours « *INF3523 Projet d'intervention I* ».

D'un commun accord, le Département des sciences administratives et le Département d'informatique et d'ingénierie demandent que le cours *INF3523* soit dorénavant rattaché au Département d'informatique et d'ingénierie, compte tenu des expertises professorales dans les deux départements.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1996 concernant le rattachement départemental du cours « *INF3523 Projet d'intervention I* »; laquelle est jointe en appendice.

16.- Projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle. Cette demande émane d'une réflexion menée par les responsables de programmes de cycles supérieurs entre décembre 2008 et septembre 2009, à l'instigation de la sous-commission des études. Lors de sa cinquante-quatrième réunion, tenue le 17 septembre 2008, celle-ci avait en effet émis le souhait qu'une telle réflexion ait lieu, en raison du besoin, pour ses travaux, qu'un cadre soit établi afin de lui permettre de jauger les demandes qui comportent des éléments se rapportant à l'admission sur la base adulte à des programmes de deuxième cycle.

Des modifications sont apportées en séance. On retient que la première phrase du paragraphe 7.7 devrait se lire « Les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle sont les suivantes : ». De plus, après discussion, on convient d'ajouter une phrase à la fin du paragraphe commençant par « Le candidat n'ayant pas fait d'études universitaires... » laquelle se lirait : « Nonobstant ce qui précède, un dossier dont la qualité est jugée exceptionnelle peut être considéré aux fins de l'admission. ». Il est aussi retenu de préciser qu'une lettre d'au moins 300 mots devrait être présentée par le candidat pour démontrer la pertinence et le caractère significatif de son expérience. Finalement, on demande de revoir la nécessité de maintenir le dernier paragraphe qui vise spécifiquement des études de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1997 concernant le projet de modification de l'article 7.7 du Régime

des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

Un membre recommande qu'une évaluation relative à la mise en œuvre de cette mesure soit communiquée à la commission, au terme d'une première année d'application.

17.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que par sa résolution 338-CA-5075, le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais fixait à 191 le nombre de postes de professeur pour l'année 2010-2011 (excluant le poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives ainsi qu'un poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock, un poste de professeur invité pour le professeur Frédérik Doyon) et deux (2) postes de professeur sous octroi – Marie-Josée Potvin et Pawel Krol au Département des sciences infirmières.

Conformément à la clause 8.03 de la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2010-2011, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

Suite à ces discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2010-2011, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011 est soumis à la commission des études afin de formuler une recommandation à cet égard au conseil d'administration.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le projet a fait l'objet de réserves de certaines personnes dans la mesure où il comporte une diminution du nombre de postes au Département des sciences administratives alors que, selon les indicateurs utilisés, la répartition préliminaire des postes attribuerait un nombre supérieur de postes à ce département que ce dont il dispose actuellement. Le vice-recteur explique que le projet qu'il soumet tient compte du fait que ce département n'a pas souhaité pourvoir les postes disponibles depuis plusieurs mois et, selon les informations communiquées lors de la répartition des postes, il n'entend pas le faire tant que ses besoins ne lui paraîtront pas plus clairs. Or, comme plusieurs autres départements ont exprimé des besoins immédiats pour le recours à des professeurs additionnels, il a été jugé préférable de distribuer ces postes à ces départements. Il souligne que le Département des sciences administratives, selon le projet soumis, disposera encore d'un poste non comblé. De plus, il indique qu'il sera toujours loisible de redresser le nombre de postes de ce département lors d'exercices ultérieurs dans la mesure où les besoins du département auront été ciblés.

Il indique que le projet prévoit aussi le retrait d'un poste au Département d'études langagières. Dans ce cas, il rappelle aux membres les discussions entourant le besoin de créer de nouveaux cours dans le contexte de la présence de professeurs invités au cours des dernières années.

Un membre intervient pour sensibiliser la commission aux conséquences de ce projet de répartition sur le Département des sciences administratives et dit souhaiter que des correctifs soient apportés et des interventions soient envisagées. En outre, il indique qu'il serait souhaitable que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rencontre les membres de ce département en vue d'expliquer le projet de répartition. Le vice-recteur indique qu'il est tout disposé à rencontrer l'Assemblée départementale dans ce contexte.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à la majorité (pour : 7 - contre : 2) d'adopter la résolution 279-CE-1998 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011; laquelle est jointe en appendice.

18.- Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la sous-commission des études

Le secrétaire général et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO ont procédé à une convocation conjointe le 9 novembre 2009 afin de désigner une personne chargée de cours à la sous-commission des études, et ce, suite à la fin du premier mandat de monsieur René Bédard, au 11 décembre 2009.

Les personnes chargées de cours, présentes à la réunion qui avait lieu le 9 novembre 2009, ont désigné madame Lison Montambeault, à titre de représentante des personnes chargées de cours, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 4 décembre 2009 au 3 décembre 2012.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du Règlement de régie interne), est invitée à nommer madame Montambeault.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-1999 concernant la nomination d'une (1) personne chargée de cours à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

19.- Identification d'un profil en vue de l'offre initiale du baccalauréat en administration (7127) au campus de Saint-Jérôme

Lors de sa réunion du 9 novembre 2009, le conseil d'administration a résolu d'offrir le baccalauréat en administration (7127) au campus de Saint-Jérôme à compter du trimestre d'automne 2010. Il avait alors mandaté la commission des études afin de déterminer les concentrations et les options qui seront offertes.

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le profil qui a été retenu pour l'offre initiale du baccalauréat en administration (7127) au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 279-CE-2000 concernant l'identification d'un profil en vue de l'offre initiale du baccalauréat en administration (7127) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

20.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme la décision récente du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de financer les effectifs étudiants associés à l'offre de la majeure en muséologie. Le conseil d'administration sera invité à approuver l'ouverture des admissions à sa prochaine séance.

21.- Dépôt de document

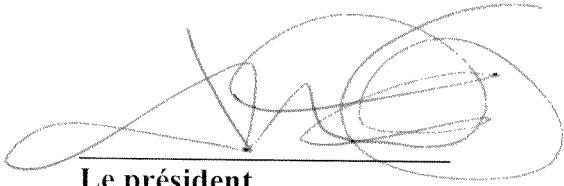
21.1 Rapport annuel 2008-2009 du Service de la bibliothèque

22.- Prochaine assemblée

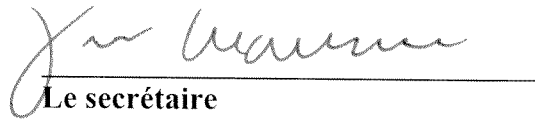
La prochaine assemblée ordinaire est prévue pour le 11 février 2010 à 9 heures.

23.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 14 h 00.

A complex, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie' in a cursive style.

Le secrétaire